

DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN DISPOSITIF EN SURPLOMB DU DOMAINE PUBLIC

Demandeur
Nom :Prénom :
Dénomination de la personne morale :
Représentant :
N° de TVA Intracommunautaire :
N° de Siret :
Code APE
Adresse : Numéro Nom de la voie
Code postal : Localité :
Téléphone :
Courriel:
Nature du dispositif
Enseigne parallèle à la façade
Enseigne perpendiculaire à la façade
Store
Autre:
Localisation
Numéro : Nom de la voie :
<u>Références cadastrales</u> :
Section : Parcelle :
Emprise sur le domaine public

•	Profondeur du surplomb sur le domaine public :mètres
•	Longueur du surplomb sur le domaine public :mètres
•	En cas de store ou d'autre dispositif dont la profondeur du surplomb sur le domaine
	public varie en fonction de sa position :
	Profondeur minimale du surplomb :mètres
	Profondeur maximale du surplomb :mètres
•	Largeur du trottoir au droit du surplomb :mètres
•	Largeur de la rue au droit du surplomb :mètres
•	Hauteur libre au-dessus du niveau du sol :mètres

Pièces à joindre à la demande

- Un plan de situation permettant de localiser l'immeuble où le dispositif est projeté.
- Une vue en coupe de la façade du bâtiment indiquant les dimensions du surplomb, la hauteur libre au-dessus du sol, la largeur du trottoir et de la rue au droit du surplomb.
- Si votre demande concerne plusieurs dispositifs, merci de bien vouloir remplir autant de formulaires que de dispositifs envisagés.

Le demandeur:

- déclare avoir pris connaissance des tarifs d'occupation du domaine public applicables.
- s'engage à payer la redevance annuelle d'occupation du domaine public due au titre de l'installation du dispositif faisant l'objet de la présente demande.
- déclare avoir obtenu l'autorisation, de la part du propriétaire, de procéder à l'installation du dispositif faisant l'objet de la présente demande.

La présente demande est à transmettre au:

Service Réglementation et Affaires Générales Mairie de Sélestat 9 Place d'Armes 67600 SELESTAT

Fait à :

Date et signature :

Droits de voirie - Année 2022			
Dispositifs en surplomb du domaine public : balcon, auvent, marquise, stores	10,75 euros par ml/an		
Enseignes en surplomb jusqu'à 1m²	35,00 euros par unité/an		
Enseignes en surplomb par m² supplémentaire entamé	16,10 euros /an		